

Conditions d'enquête dans le canton de Wissembourg (67)

Guide d'utilisation de la documentation

L'inventaire est un constat de l'état du patrimoine à une date donnée. Il reflète également le regard que porte, à cette même date, la société sur son patrimoine.

L'enquête d'inventaire préliminaire dans le canton de Wissembourg a été menée en 1998 par Brigitte Parent et Emmanuel Fritsch, chercheurs à l'Inventaire, avec Jean Erfurth, Bernard Couturier, Claude Menninger et Behrouz Rezazadeh, photographes, et Abdessalem Rachedi et Elizabeth Duriez, dessinateurs.

1. Le cadre partenarial

L'inventaire a été réalisé avec le concours de l'A.D.M.I.R.A.A. (Association pour le développement de l'Inventaire des Monuments et Richesses artistiques d'Alsace), financée par la Région Alsace, le Conseil général du Bas-Rhin et le Conseil général du Haut-Rhin.

2. Le cadre territorial

Les 11 communes du canton ont été inventoriées, comprenant les dossiers architecture et objets mobiliers : Cleebourg, Climbach, Lembach, Niedersteinbach, Oberhoffen-les-Wissembourg, Obersteinbach, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach, Steinseltz, Wingen, Wissembourg.

Le canton de Wissembourg s'étend le long de la frontière franco-allemande qui sépare le nord de l'Alsace du Palatinat. Sur ce territoire, allongé d'ouest en est sur plus de trente kilomètres, se succèdent plusieurs zones géographiques. La partie occidentale du canton appartient aux Vosges du Nord. Elle est caractérisée par un relief accidenté bien que d'altitude modeste, une vaste couverture forestière, un sol gréseux, des vallons profonds et des zones de clairières, dans lesquelles se situent d'une part des maisons forestières et des fermes isolées, et d'autre part des hameaux et villages d'agriculteurs forestiers. Sur le rebord vosgien, au pied des coteaux occupés par les vignobles et les vergers, sont implantés les villages d'agriculteurs vignerons. La ville de Wissembourg s'étend sur les deux rives de la Lauter, entre les collines sous-vosgiennes et la forêt de Bienwald. Dans les plaines limoneuses sont localisés des villages agricoles. La frange nord-est du canton est occupée sur une partie du cône alluvial de la Lauter par la forêt du Mundat.

3. Le cadre chronologique

Le cadre chronologique déterminé englobe le haut Moyen Age à partir de 400 et s'arrête à la fin de la Première Guerre mondiale, pour ce qui concerne le repérage systématique. Des œuvres postérieures exceptionnelles ont pu être étudiées, de manière très sélective. Le patrimoine postérieur à 1918 devra faire l'objet d'enquêtes complémentaires.

4. Caractéristique de l'étude

Méthode utilisée

Le canton a été étudié selon la méthode de l'Inventaire préliminaire mise en place par le service régional d'Alsace en 1992 pour identifier le patrimoine globalement et couvrir rapidement tout le territoire régional.

Cette méthode simplifiée d'enquête et d'archivage consiste en un recensement du patrimoine sur le terrain, et renonce à une recherche historique et documentaire approfondie. Elle a entraîné une sélection plus large des œuvres dans le domaine de l'architecture et des objets

mobiliers. Cette identification globale du patrimoine devait servir à une programmation raisonnée des futures opérations d'inventaire et des études plus approfondies. Les notices réalisées à partir de cette enquête sont versées dans les bases nationales.

Contenu des dossiers

Si l'inventaire a développé une méthode scientifique et normalisée reposant sur les critères et des thésaurus nationaux, le contenu des dossiers varie néanmoins selon le territoire étudié, la définition de la notion de patrimoine et l'inévitable part de subjectivité des chercheurs.

L'architecture documentaire des dossiers est identique pour chaque commune étudiée. Les dossiers comprennent :

- Un dossier généralité, avec :
 - La notice Présentation de la commune qui comporte des observations sur la commune, réunies sur le terrain et éventuellement dans les travaux historiques.
- Une bibliographie.
- Des tableaux comportant les repérés Architecture. Le dossier collectif des maisons et fermes ne comporte qu'une fiche récapitulative du nombre de sélectionnés et de repérés, sans observations d'ensemble.
 - Les cartes du Patrimoine effectuées d'après le plan cadastral : elles consistent en une localisation des éléments importants du patrimoine de la commune.
 - Le dossier collectif des maisons et fermes, qui comporte une fiche récapitulative du nombre de sélectionnés et de repérés, sans observations d'ensemble.
 - Des tableaux comportant les listes supplémentaires dans le Sommaire objets mobiliers, illustrée par des photographies de chercheurs.
 - Des photographies et des documents anciens
 - Des fiches Mérimée pour l'architecture, dont certains champs ont été supprimés.
 - Des fiches Palissy pour les objets (dont le champ indexé Représentation a été supprimé, remplacé par le champ Précision sur la représentation).
 - Des photographies illustrant les notices, qui sont réalisées par les chercheurs en 24x36. Des photographies professionnelles sont réalisées par les photographes de l'Inventaire pour les œuvres les plus importantes, essentiellement en vue des publications.

Nature des œuvres

Les dossiers objets relèvent de manière générale de la propriété publique. Il s'agit principalement d'œuvres conservées dans les édifices religieux et les administrations, comme les mairies. Les œuvres relevant de la propriété privée ne sont étudiées que sous réserve de l'accord des propriétaires.

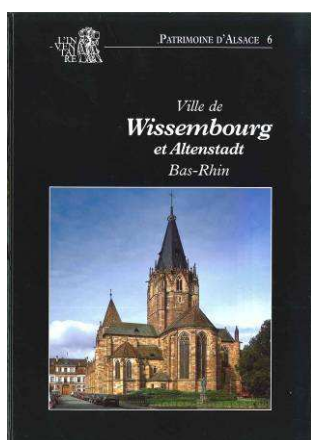
De même, pour l'architecture, l'enquête est limitée aux parties ouvertes : les routes, les rues, les cours, les intérieurs des œuvres du patrimoine public, les parties communes des immeubles. Les intérieurs d'édifices privés peuvent être étudiés de manière exceptionnelle, sous réserve de l'accord des propriétaires. Les œuvres détruites documentées ou dont il reste des vestiges peuvent également faire l'objet d'une étude.

5. Mise en valeur

Les bases de données nationales Mérimée pour l'architecture, Palissy pour les objets mobiliers sont consultables sur le site Internet du Ministère (www.culture.gouv.fr).

Une diffusion de l'indicateur (notices courtes et cartes du patrimoine) a été faite dans les communes concernées et les paroisses.

Les bases régionales regroupant les listes de repérés architecture et les listes supplémentaires dans les Sommaires objets mobiliers sont consultables au Service Régional de l'Inventaire d'Alsace.



Deux publications dans la collection *Patrimoine d'Alsace* ont été réalisées en 2001 et 2002, consacrées respectivement à la ville et au canton de Wissembourg. Cette collection déroule au fil des pages les grandes étapes de la production artistique de la région, présente les édifices et œuvres majeurs, fleurons de chaque canton. L'abondante illustration de photographies de qualité, assortie de commentaires historiques, s'accompagne d'une documentation souvent inédite. Un ouvrage sur le patrimoine alsacien, étonnant par sa qualité et sa diversité.

Ville de Wissembourg et Altenstadt, Strasbourg, I.D. l'édition, 2001
(*Patrimoine d'Alsace*, n° 6).

Canton de Wissembourg. Villages et châteaux, Strasbourg, I.D.
l'édition, 2002
(*Patrimoine d'Alsace*, n° 10).

6. Conditions d'utilisation

Toutes les informations textuelles peuvent être utilisées à la condition de respecter la législation sur le droit d'auteur et de citer sa source :

Dossier d'Inventaire du Patrimoine culturel – Région Alsace

Pour les documents iconographiques, dans le cadre des législations sur le droit d'auteur et sur celui des propriétaires toute reproduction autre que celle pour l'usage personnel du chercheur doit faire l'objet d'une demande à :

Service de l'Inventaire du Patrimoine culturel, centre de documentation
Région Alsace
1, Place du Wacken
BP 91006
67070 Strasbourg cedex
03 88 15 38 33
inventaire.patrimoine@region-alsace.eu